

 Jeudi 24 mars 2022

Gestion de nos forêts Avec Sylv'ACCTES, des aides disponibles pour financer des travaux de gestion forestière durable

Depuis l'an dernier, la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (CCMG) et la Communauté de Communes Cluses Arve et montagnes (2CCAM) adhèrent à l'association Sylv'ACCTES. Ce dispositif régional permet aux propriétaires forestiers d'accéder à une expertise technique et des financements pour réaliser des actions portant sur l'amélioration des peuplements forestiers et sur la diversification d'essences forestières, "cela pour permettre d'orienter la forestation vers des dynamiques naturelles et des espèces plus résistantes, plus résilientes. C'est à dire des peuplements qui retrouveront plus facilement leur état de référence après une perturbation, comme une attaque parasitaire, un évènement climatique majeur, etc", explique Cyril Cathelineau, vice-président de la CCMG en charge de l'environnement.

En adhérant à l'association, les deux collectivités ont dû élaborer un **Projet Sylvicole Territorial (PST)**, qui définit les itinéraires techniques susceptibles de faire l'objet de subventions de la part de Sylv'ACCTES pour les trois prochaines années. Ce document a été rédigé en concertation avec les collectivités locales, les gestionnaires forestiers (ONF, CRPF...), du monde environnemental (Asters, SM3A, LPO, Fédération des chasseurs...), ainsi qu'avec le soutien technique de l'association Sylv'ACCTES.


Pour les propriétaires privés, des aides jusqu'à 70% du montant des travaux

Ainsi, "les propriétaires forestiers privés et publics, dont la forêt se situe sur le territoire de la 2CCAM et/ou de la CCMG, ont désormais la possibilité de s'engager dans les itinéraires proposés par le PST", indique Christian Henon, vice-président de la 2CCAM en charge de l'environnement. En effet, si les critères d'éligibilité sont remplis, le propriétaire pourra bénéficier de subventions sur les travaux réalisés conformément à l'itinéraire choisi. **Pour les communes, il est possible d'être financé jusqu'à 50 % du montant des travaux. Les propriétaires privés, quant à eux, peuvent toucher jusqu'à 70 %.** Le montant maximum d'aide par bénéficiaire Sylv'ACCTES est de 10 000 euros par an.


En contrepartie, le bénéficiaire d'une aide Sylv'ACCTES s'engage à :

- tenir l'itinéraire sylvicole pendant une durée de 10 ans, sur la ou les parcelles pour lesquelles il a reçu une aide,
- respecter les caractéristiques de l'itinéraire technique décrit dans le PST, incluant les engagements liés à la biodiversité.

Le PST est validé pour une durée de trois ans, jusqu'à fin 2024. "Au terme de cette période, si le bilan est positif, ce dispositif sera reconduit selon les mêmes modalités. Les itinéraires seront également conservés afin de préserver une certaine cohérence sur l'ensemble du territoire", précise Christian Hénon. "La forêt se gère sur un pas de temps long, et il nécessaire d'être patient pour pouvoir faire des observations et en tirer des conclusions".



A qui s'adresser pour faire une demande d'aide Sylv'ACCTES ? 

Si le dossier de demande d'aide peut être téléchargé ou renseigné directement en ligne sur le site internet :


www.sylvacctes.org 

Il est recommandé de contacter au préalable les référents locaux :

→ Pour la CCMG, Pauline LETERTE

 p.leterte@montagnesdugiffre.fr
 04 50 47 62 00

→ Pour la 2CCAM, Alexandra HÔTE

 alexandra.hote@2ccam.fr
 04 57 54 22 08





Un technicien à l'écoute des propriétaires forestiers

Dans une volonté de développer une gestion durable des forêts, la CCMG et la 2CCAM proposent aussi un dispositif de soutien gratuit pour la gestion forestière.

Un technicien du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) est à la disposition des propriétaires forestiers et des collectivités pour le conseil et la mise en place de chantiers privés. Il réalise des visites de parcelles pour effectuer des diagnostics et informer les propriétaires de leurs droits et de leurs devoirs.

→ Plus d'informations :

 nicolas.anfray@crpf.fr
 04 50 25 73 43 ou 06 16 31 18 23



Planétaires
techniques



Avec le soutien des
membres fondateurs



www.montagnesdugiffre.fr 

Communauté de Communes des Montagnes du Giffre
508 avenue des Thézères | 74440 Taninges
04 50 47 62 00 | accueil@montagnesdugiffre.fr

www.2ccam.fr 

Communauté de Communes Cluses, Arve et montagnes
3 rue du Pré Bénévix | 74300 Cluses
04 57 54 22 00 | contact@2ccam.fr